

Plan de transition

Le Vaucluse, au sein du bassin Méditerranéen, est fortement exposé aux effets du changement climatique. Les défis liés à ce contexte climatique impactent donc les politiques publiques et le fonctionnement des collectivités et nécessitent le développement de mesures concrètes d'atténuation, d'adaptation et d'anticipation.

Afin de limiter le réchauffement climatique et préserver les ressources naturelles le Département de Vaucluse s'est engagé dans une démarche de réduction de ses émissions de Gaz à Effet de Serre liées à son fonctionnement et la mise en œuvre de ses compétences.

Le Département a ainsi actualisé son Bilan carbone et définit son 1er Plan de transition qui fixe une trajectoire carbone à 2030 et 2050.

Les activités du Département représentent un total de 52 700 tonnes de CO₂ principalement générées par :

- › les travaux routiers : 44%
- › les déplacements : 18 %
- › l'énergie pour les bâtiments : 10%
- › la restauration scolaire des collèges : 6%

Le Plan de Transition précise les actions existantes à renforcer ou à mettre en œuvre afin d'atteindre, un objectif de réduction de :

- › Moins 21% de Gaz à Effet de Serre en 2030,
- › Moins 64% de Gaz à Effet de Serre en 2050.

(base de référence émissions 2023)

Le Plan de Transition traduit ainsi la volonté du Département de Vaucluse de s'inscrire dans une démarche de transition écologique et énergétique pour lutter contre le changement climatique.

Cette trajectoire ambitieuse constituera la contribution du Département de Vaucluse à la Conférence des Parties (COP) régionale, le Département ayant signé les « Accords pour la transition écologique en Provence-Alpes-Côte d'Azur » dès avril 2025.

VAUCLUSE

LE DÉPARTEMENT
Département de Vaucluse

Hôtel du Département
Rue Viala - CS 60516
84909 Avignon Cedex 09
04 90 16 15 00

